

PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 26 novembre 2015

Présents : Mickaël VALLET, Maurice-Claude DESHAYES, Nathalie AKERMANN-DEDIEU, Claude BALLOTEAU, Philippe MOINET, Martine FARRAS, James SLEGR, Catherine BERGEON, Jean-Pierre FROC, Mariane LUQUÉ, Nicolas LEBLANC, Maryse THOMAS, Karine PINEAU, Fabien FONTENEAU, Jacques BARON, Frédérique LOIZEAU, Bertrand PIQUES, Marie-Bernard BOURIT, Francette LELOUP, Benjamin GERARDEAU, Giles SAUNIER, Marylène SABLEAUX, Bruno SAMZUN, Jacqueline JOHANNEL, Marcel BEGAUD .

Absent(s) (ayant donné pouvoir) : André GUILLEMIN (pouvoir à Marie-Bernard BOURIT), Michelle PIVETEAU (pouvoir à Maurice-Claude DESHAYES), Muriel TRICOT (pouvoir à Nathalie AKERMANN), Guénola CHEVRE-BALEIGE (pouvoir à Martine FARRAS).

Suite aux récents attentats survenus à Paris, au Mali, et en Tunisie, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux, avant l'ouverture du conseil municipal, d'observer une minute de silence en mémoire aux victimes liées à ces événements.

Il fait état d'une réunion des maires organisée jeudi dernier par le Préfet pour expliquer les conséquences de l'état d'urgence. Cela ne change pas grand-chose à Marennes, hormis une plus grande attention portée sur les écoles.

Il adresse ses remerciements à tous ceux qui sont venus, lundi, respecter une minute de silence devant la mairie.

Il souligne qu'il s'est posé la question de savoir quel hommage il fallait rendre aux victimes des attentats. Dès que le deuil national de trois jours a été décidé par le Président de la République, il a été décidé d'annuler à Marennes toutes les manifestations prévues le samedi et le dimanche. Il adresse ses remerciements aux organisateurs de ces manifestations, qui ont accepté ces annulations.

Le Congrès des Maires a été reporté et remplacé par un rassemblement d'une journée, auquel le maire de Marennes a assisté. Ce fut un moment solennel, émouvant, au cours duquel il y a eu une démonstration d'unité nationale. Il y a eu beaucoup d'élus, toutes tendances politiques confondues, de grandes et petites villes. Le Président de la République était présent avec plusieurs ministres.

Des communes organisent des hommages, chacune faisant comme elle le souhaite.

Ce matin, le Préfet a décidé que toutes les manifestations sur la voie publique étaient interdites dans la Vienne et les deux Charentes, jusqu'à lundi.

Ici, à Marennes, il n'y a pas de mot d'ordre pour ce week end. Toutefois, ce matin, la commune participe à l'hommage matinal rendu aux Invalides en pavoisant les bâtiments publics.

Monsieur le Maire estime sain et réconfortant d'avoir un mot d'ordre sur le fait de pavoiser afin de témoigner. Il souligne que dans la ville jumelle de Marennes on pavoise spontanément. Les bâtiments publics seront pavoisés demain à Marennes.

Il propose aux Marennais de pavoiser lors de chaque commémoration, en accompagnant la commune qui pavoise les bâtiments publics. La commune va procéder à une commande de drapeaux, que les Marennais pourront acheter.

Madame Claude BALLOTEAU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le PV de la réunion du conseil municipal du 21 octobre dernier.

Madame SABLEAUX souligne qu'elle était présente à cette réunion du 21 octobre, et non absente comme indiqué dans le PV. C'est Madame JOHANNEL qui était absente.

Monsieur SAMZUN souhaite apporter un complément d'information à l'intervention qu'il avait faite sur les produits phytosanitaires : suite à un amendement ministériel, l'interdiction des produits sanitaires a été ramené du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur SAUNIER demande s'il est possible que soient inscrits, dans le PV, les noms des conseillers municipaux présents, absents, et ceux ayant donné pouvoir.

Monsieur le maire répond favorablement à cette demande.

Monsieur SAUNIER rappelle qu'il a proposé que les débats du conseil municipal soient enregistrés. Pour lui, il s'agirait seulement d'écouter les extraits portant litige sur la retranscription des débats. Cela permettrait de vérifier les extraits en cas de contestation. Il demande si le PV pourrait être adressé à l'opposition avant son envoi à tous les conseillers.

Monsieur le maire souligne que cette question a déjà été tranchée. L'essentiel, à travers le PV, est de ne pas trahir la pensée des intervenants.

Monsieur SAUNIER demande si le PV peut être envoyé plus tôt à tous les conseillers.

Monsieur le maire va essayer, en l'adressant par courriel.

Madame PINEAU souligne qu'elle était absente à cette dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur SAMZUN estime, en ce qui concerne l'enregistrement des débats du conseil municipal, qu'une pré-validation du PV, avant le conseil municipal, serait une bonne chose pour tout le monde.

Monsieur le maire réitère qu'il va essayer d'adresser le PV plus tôt.

❖ BÂTIMENTS COMMUNAUX

A l'unanimité :

- Délibération n°1 : il est décidé d'émettre un avis favorable sur le marché de travaux à passer, dans le cadre de la réhabilitation de l'ancien Tribunal, avec la SN BILLON, pour un coût de 37 984,79 € HT.

Monsieur SAUNIER demande si la commune pourra obtenir des subventions pour ces travaux.

Monsieur TRANCHANT répond par la négative.

Monsieur SAUNIER souligne que ces travaux vont servir pour l'accueil du Parc Naturel Marin.

Monsieur DESHAYES informe que ces travaux vont servir à reloger, pendant les travaux au centre d'animation et de loisirs, les associations. Il s'agit principalement de réaliser une dalle béton. On ne sait pas aujourd'hui quels seront les travaux futurs.

Monsieur le maire fait observer que de toute façon, il fallait faire les travaux pendant la rénovation du CAL. Chronologiquement, la commune a obtenu le siège du PNM au Tribunal, après la décision de reloger les associations dans le Tribunal.

Monsieur DESHAYES rappelle que pendant les travaux du marché couvert, la commune a loué un Tivoli. Il souligne que toutes les possibilités d'utilisation de salle ont été étudiées par Madame BALLOTEAU pour reloger les associations pendant les travaux du CAL. Après les travaux de toiture, il y aura le parquet et les murs. Il faudra alors fermer à nouveau le CAL.

Monsieur SAUNIER demande quand le Parc Naturel Marin va arriver.

Monsieur le maire informe que le recrutement d'une directrice est en cours. Elle sera présentée bientôt à la commune. A compter de janvier prochain, la mission de préfiguration va être installée à l'Hôtel des Impôts. Au 1^{er} trimestre de l'année 2016, une étude de programmation sera engagée. Il convient d'être prudent. Il conviendra d'étudier les besoins logistiques. Il a été évoqué différents usages. Bientôt, la commune aura quelqu'un à qui parler. La commune souhaite aussi connaître le budget du PNM.

Monsieur le maire souligne qu'il est étonné que personne ne parle de la venue du PNM à Marennes.

Il informe qu'une étude urbaine va être menée sur l'ilot.

- Délibération n°5 : il est émis un avis favorable sur le marché à passer avec la Société DEKRA pour les inspections réglementaires des installations de la ville de Marennes pour les coûts suivants :
 - Commune : 5 423,50 € HT soit 6 508,20 € TTC
 - Port de plaisance : 278,00 € HT soit 333,20 € TTC
 - Syndicat Intercommunal Marennes-Bourcefranc : 140,00 € HT soit 168,00 € TTC

Monsieur SAMZUN souligne qu'un marché à bons de commande aurait eu plus de souplesse en cas de contrôles d'installations complémentaires.

Monsieur le maire confirme que c'est un marché forfaitaire avec une obligation de contrôle tous les ans.

- Délibération n°7 : il est approuvé l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), pour mettre en conformité les établissements recevant du public (ERP).

Monsieur BARON demande si la commune pourra obtenir des subventions pour les travaux de mise en accessibilité.

Monsieur TRANCHANT explique les types de subventions possibles.

Monsieur BARON estime que c'est l'Etat qui devrait supporter la charge de ces travaux.

Monsieur SAUNIER fait observer que la commune n'est pas propriétaire de la galerie d'exposition. Il demande si les travaux sont à la charge du locataire ou du propriétaire.

Monsieur DESHAYES souligne que le cabinet ACCEO, chargé de l'élaboration de cet Ad'AP, n'a pas été très clair sur ce point. En ce qui concerne l'intérieur du bâtiment, c'est le propriétaire qui devrait faire les travaux. Pour l'extérieur, il conviendra, lors de l'aménagement de la rue Le Terme, de procéder aux travaux d'accessibilité, y compris pour tous les commerces de la rue. Toutefois, la commune ne touchera pas à la largeur de la porte.

Monsieur SAUNIER note que le coût des travaux d'accessibilité pour la galerie d'exposition a quand même été inscrit dans le document.

Monsieur DESHAYES précise que l'opération a été prévue dans la période 4 à 6 ans.

Monsieur le maire souligne que la commune ne sait pas aujourd'hui si elle continuera de louer le bâtiment.

❖ VOIRIE COMMUNALE

A l'unanimité :

- Délibération n°2 : il est passé un avenant n°1 au marché de travaux conclu pour l'aménagement de la rue Joffre avec l'entreprise SCOTPA afin de prendre en compte la moins-value de 1 320,00 € HT, le montant total du marché s'élevant à 77 671,00 € HT.
- Délibération n°3 : il est passé un avenant n°1 au marché conclu avec la société SCOTPA pour les travaux de réfection de diverses voies, le montant de l'avenant, qui s'élève à 1 497,50 € HT, faisant passer le marché initial à 112 061,50 € HT.

Monsieur SAUNIER demande des précisions sur la réalisation du plateau prévue rue Clémenceau, dans le cadre des travaux de la rue Le Terme.

Monsieur MOINET explique que la commune souhaite que soit réalisé, entre la rue Le Terme et la rue Fradin, un plateau, c'est-à-dire une plateforme limitée à 20 km/h, afin de sécuriser le secteur. Cette opération a été étudiée en commission d'urbanisme.

Monsieur le maire informe que ceci sera présenté, lors de la présentation du projet d'aménagement de la rue Le Terme, en réunion publique.

Monsieur MOINET précise qu'il s'agit de créer un passage sécurisé pour les piétons, en cohérence avec la circulation des enfants dans ce secteur.

*Monsieur DESHAYES souligne que cela marquera l'entrée de la rue Le Terme.
Monsieur le maire précise que l'aménagement de la rue sera semblable à celui qui a été réalisé rue Joffre.*

❖ EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Délibération n°4 : à l'unanimité, il est sollicité une subvention de la Fédération Française de Football pour les travaux de réfection des vestiaires du stade Chasseloup-Laubat, qui s'élèvent à 316 139,35 € HT.

Monsieur DESHAYES souligne qu'il convient de rapporter le coût des travaux à l'état de vétusté des vestiaires.

Monsieur SAUNIER demande, en ce qui concerne l'homologation, s'il y aura à l'avenir d'autres homologations à respecter, si la sortie des arbitres devra, elle aussi, être homologuée.

Monsieur DESHAYES précise que le niveau de jeu des équipes nécessite une homologation. Il faut deux vestiaires d'un côté, deux de l'autre, une largeur d'entrée adéquate. Il faut un couloir, des douches avec une dimension imposée, des vestiaires d'arbitres imposés en superficie. C'est assez contraignant, avec les problèmes d'accessibilité qui s'y ajoutent.

Monsieur SAUNIER demande si c'est ce qui explique l'augmentation du coût de l'opération.

Monsieur DESHAYES répond par l'affirmative.

Monsieur SAUNIER souligne que l'aide de la FFF est disproportionnée par rapport au coût.

Monsieur DESHAYES est d'accord avec cette remarque. C'est la même chose avec d'autres fédérations sportives.

❖ FONCTIONNEMENT DES SERVICES

A l'unanimité :

- Délibération n°6 : il est émis un avis favorable sur le marché de fournitures administratives à passer avec les entreprises suivantes :
 - **Lot n° 1 : Fournitures de bureau** : FABREGUE IMPRIMERIE
 - **Lot n° 2 : Papier** : BURO PRO
 - **Lot n° 3 : Consommables informatiques** : CALESTOR pour l'offre variante
- Délibération n°8 : il est approuvé la convention de maîtrise foncière et de veille foncière avec abonnement au site internet cartographique Vigifoncier, avec la SAFER Poitou-Charentes.

❖ PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n°9 : à l'unanimité, il est émis un avis favorable sur le marché d'assurances des risques statutaires du personnel communal géré en capitalisation, à passer avec GRAS SAVOYE Sud-Ouest (CNP assurances), dans les conditions suivantes :

- Agents CNRACL : 2,55 %
- Agents IRCANTEC : 1,65 %

Monsieur SAMZUN demande si la commune a l'obligation de passer un marché.

Monsieur TRANCHANT confirme que c'est une obligation.

❖ COOPERATION INTERCOMMUNALE

Délibération n°10 : il est pris acte de la présentation du rapport d'activités de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes pour l'année 2014 faite par le Maire.

❖ COMPTABILITE – FINANCES

A l'unanimité :

- Délibération n°11 : il est procédé à l'ouverture des crédits suivants :
 - Opération 101 – Equipement scolaire
Article 1321 + 58 700,00
Article 1322 + 50 000,00
 - Opération 103 – Bâtiments communaux
Article 1322 + 18 700,00
 - Opération 36 – Eglise
Article 1321 + 6 900,00
Article 1321 + 4 600,00
 - Opération 34 – maison des Initiatives et des Services
Article 16 876 – 138 900,00 €
- Délibération n°12 : il est procédé aux virements de crédits suivants :
 - Opération 101 – Equipement scolaire
1 000,00 € de l'article 2184-Mobilier – Fonction 212 à l'article 2188-Autres – Fonction 212
 - Opération 103 – Bâtiments communaux
700,00 de l'article 2188 – Fonction 020 - autres, à l'article 2031 – Frais d'étude – Fonction 020
1 000,00 de l'article 2188- Fonction 020- autres, à l'article 2183 – matériel de bureau - Fonction 020
 - 20 000,00 de l'opération 106-Bassin de baignade – Article 2314 – Construction sur sol d'autrui à l'article 2315 – Installation – Fonction 822, opération 42 – Aménagement rue Le Terme.
- Délibération n°13 : il est amorti, de façon linéaire, les biens mobiliers récemment acquis par la commune pour un montant total de 6 547,03 € TTC, selon des durées diverses.

❖ QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur SAUNIER informe que deux personnes du passage Rocher l'ont interpellé sur les frelons qu'ils ont piégés. Ces personnes ne savent pas à qui s'adresser pour supprimer le nid.

Monsieur le maire demande s'il s'agit de frelons asiatiques.

Monsieur SAUNIER confirme qu'il s'agit bien de frelons asiatiques.

Monsieur le maire suggère que ces personnes le signalent à l'accueil de la mairie. On essaiera de leur donner les coordonnées de prestataires pouvant intervenir.

- Monsieur SAMZUN demande où en est le problème de l'illumination du clocher.

Monsieur le maire a demandé aux services communaux de régler le problème. La solution a été trouvée.

Monsieur SAMZUN souligne que l'éclairage a fonctionné deux jours en octobre.

Monsieur le maire a en effet constaté que ça n'a pas beaucoup fonctionné.

- Madame LUQUÉ informe que dans le passage Fradin, l'éclairage public ne marche pas également.
- Monsieur SAUNIER souligne que si la maison de l'ancienne pâtisserie a été rénovée, il y a toutefois une descente d'eau coupée.

Madame BALLOTEAU pense que ceci est lié à un acte de vandalisme.

Monsieur MOINET précise que la descente est en fonte. Compte tenu du coût de la fonte, le propriétaire a dû se faire voler une partie de cette descente.

Monsieur le maire va en informer le propriétaire.

❖ INFORMATIONS

Monsieur le maire fait part des informations suivantes :

- Le festival « les cultures francophones » s'est déroulé du 5 au 8 novembre dernier avec une bonne fréquentation. Remerciements aux services municipaux et à Madame BERGEON.
- Les travaux de réfection de l'auvent du stade Chasseloup-Laubat sont achevés.
- Les travaux sur les réseaux de la rue Le Terme ont débuté le 26 octobre dernier. Le planning est respecté et ces travaux seront achevés le 11 décembre.
- La remise du prix littéraire Hortense Dufour, organisée par le Lions Club, se déroulera samedi prochain à 14h30 à la Médiathèque. Il viendra récompenser l'écrivain Denis Michelis pour son premier livre : « la chance que tu as ».
- Mercredi prochain aura lieu le repas des aînés organisé par le CCAS, à 12 heures, au centre d'animation et de loisirs.
- Les élections régionales se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre prochain.
- A la Médiathèque : lecture d'albums à deux voix le mercredi 9 décembre à 16 heures pour les petits, et vente de livres, revues, BD à bas prix, le samedi 19 décembre de 10 heures à 17 heures.
- La Communauté de Communes a entrepris l'élaboration de son Agenda 21 qui consiste en un programme d'actions en faveur du développement durable. Habitants, élus, entrepreneurs, associations, sont conviés le 15 décembre à 18 h 30 au CAL pour exprimer leurs idées et rappeler aux élus communautaires les priorités qui sont leur leurs.
- L'arbre de Noël organisé par le comité des fêtes aura lieu le 16 décembre prochain au CAL.
- Le vendredi 18 décembre, l'orchestre Poitou-Charentes se produira au CAL à 20 h 30 pour le concert de Noël.
- La 3^{ème} édition du marché de Noël, organisé par l'association Marennes Commerces, aura lieu le samedi 19 décembre en centre-ville à partir de 9 heures.
- Fin des travaux Banque Alimentaire. L'ouverture est prévue avant fin décembre.
- Travaux rythmes scolaires : le planning est respecté. La fin des travaux est prévue avant la fin décembre.
- A l'issue de l'année 2015, le classement du site de baignade de Marennes-Plage fait apparaître le résultat suivant : excellent.
- Dojo de la Communauté de Communes : il y a eu la pré-réception des travaux. La réception aura lieu demain, sauf pour la piste d'athlétisme qui n'est pas terminée, pour des raisons d'humidité de l'air. Il faudra attendre le printemps prochain pour réaliser cette piste d'athlétisme.
- Contrôle par les services de l'Etat des dépenses liées à la création de la Maison des Initiatives et des Services pour les fonds LEADER : aucune anomalie n'a été constatée.

La séance est levée à 21 h 55.